

# COORDONNEES DU RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :  
ADRESSE : CODE POSTAL :  
VILLE : TEL :

**Tarif VTT** : non licencié **13€** /non licencié 16 - 18 ans **11€** / licencié FFCT **11€** / licencié -18 ans FFCT **9€**

**Rando pédestre ou Trail** : 12 ou 17 kms 11€ (**Préciser dans le tableau ci-dessous SI Inscription pour la Marche ou le Trail**)

Nom (Mettre en 1 <sup>er</sup> le responsable)	Prénom	Ville	Age	VTT (Nb kms)	Marche /Trail (Nb kms)	Licencié FFCT (oui/non )	Nom du Club	Montant Inscription
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

TOTAL :

Confirmation d'inscription visible sur le site : [www.rust-in-retz-vtt.fr](http://www.rust-in-retz-vtt.fr)

A envoyer avant le 17 avril 2018, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de RUST IN RETZ VTT ST PERE) à :

Christophe CLAVIER - 9 le moulin du bois joli - 44320 CHAUVÉ Tél. 06 07 22 93 70 (**le soir**)

## REGLEMENT DE LA RANDONNEE DES HIBOUX

1. Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
2. Visibilité : **MARCHE et TRAIL** : Le port d'une CHASUBLE réfléchissante et d'un éclairage individuel est obligatoire.  
**VTTistes** : Le port d'une CHASUBLE réfléchissante du CASQUE et la présence d'un ÉCLAIRAGE AVANT ET ARRIÈRE sont obligatoires. Un double éclairage et des piles de rechange sont fortement recommandés
3. Chaque **VTTistes** doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée.
5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
6. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.
7. Chaque participant certifie que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
8. **La participation à la rando des HIBOUX implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve.**